



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲ ᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU

342^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE : Le 2 juin 2016

ENDROIT : Édifice Marie-Guyart
Salle 8B
Québec

ÉTAIENT PRÉSENTS : Suzann Méthot, présidente, Québec
Daniel Berrouard, Québec
Robert Joly, Québec
Brian Craik, GNC
Paul John Murdoch, GNC

Secrétaire exécutive : Mélanie Chabot

1) DÉBUT DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un item est ajouté à l'ordre du jour :

- Publication du COMEX dans the Nation

2) ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS 338 À 341

Les comptes rendus 338, 339 et 340 sont adoptés tel quel. Le compte rendu 341 est adopté avec des changements mineurs.

3) SUIVI DE LA CORRESPONDANCE (VOIR L'ANNEXE A)

Un nouveau dossier vient d'entrer au secrétariat, soit une demande de modification du certificat d'autorisation, concernant la construction d'un épi en enrochement et la stabilisation d'un talus au seuil du PK 170 de la rivière Rupert. Il sera inscrit au suivi de la correspondance de la prochaine réunion.

4) PROJETS DE CHEMINS FORESTIERS L-209 PAR BARRETT-CHAPAIS

- a) Document de questions et commentaires
- *Pour discussion*

ATTENDU QUE les membres sont satisfaits du document de questions et commentaires comme présenté.

ATTENDU QU'une seule question supplémentaire est soulevée à propos des impacts à long terme de la route sur le caribou. Les membres s'interrogent à savoir si cet impact à long terme pourrait être modélisé. En effet, il serait très intéressant de demander aux chercheurs de modéliser les situations suivantes afin de départager leurs impacts respectifs par rapport au caribou :

1. la foresterie continue, mais sans la L-209;
2. la L-209 est construite.

La modélisation prendrait en compte les perturbations actuelles sur le milieu et les mesures d'atténuation prévues.

EN CONSÉQUENCE, il est convenu que les membres crs étudieraient la possibilité de demander une telle modélisation au promoteur et reviendraient au prochain COMEX avec une proposition de question.

Action : Après discussion, intégrer la question sur la modélisation au document de questions et commentaires si telle est la décision des membres.

ATTENDU QUE, le 5 avril dernier, le gouvernement du Québec a rendu public son « plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ».

ATTENDU QUE les membres s'interrogent sur la teneur des mesures qui seront prises à court terme puisqu'elles pourraient les influencer dans leur réflexion sur la L-209.

EN CONSÉQUENCE, il est convenu d'inclure dans la lettre de transmission du document de questions à l'Administratrice, un commentaire disant qu'il serait essentiel pour le COMEX d'avoir plus de précision sur ces mesures à court terme.

Action : Inclure le commentaire dans la lettre de transmission à l'Administratrice provinciale.

b) Discussion sur les stocks de carbone

ATTENDU QUE le libellé de la question portant sur les stocks de carbone a été validé par la chercheuse Michelle Garneau;

EN CONSÉQUENCE, il est convenu d'y aller de l'avant avec la question 49 :

« Selon Garneau et van Bellen (2016), la masse de carbone accumulée dans les tourbières est neuf fois plus élevée que celle qu'on trouve dans les sols des forêts. Cette étude démontre l'importance des tourbières pour la séquestration du carbone et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Le changement d'utilisation du sol, s'il n'est pas planifié judicieusement, pourrait entraîner un relâchement de ce carbone vers l'atmosphère.

QC 49. À partir de l'étude de Garneau et van Bellen (2016), le promoteur évaluera la quantité de carbone actuellement stockée dans les tourbières identifiées au point QC 48 et indiquera ce que ce stock représente en termes d'émission annuelle en équivalent de CO₂. Le promoteur devra préciser le volume de carbone stocké qui sera affecté par le projet et le cas échéant, il devra proposer des méthodes de gestion de la tourbe pour éviter ou minimiser la perte du carbone stocké dans ces sols. »

5) PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS DOMESTIQUES À WASWANIPÍ

a) Les réponses aux questions ont été reçues le 18 avril 2016

- *Pour recommandation*

L'étude de ce dossier est remise à la prochaine réunion.

6) PROJET MINIER ÉLÉONORE

- a) Réponses aux questions et commentaires sur le programme de suivi de l'esturgeon jaune
- *Pour recommandation*

ATTENDU QUE des problèmes logistiques ont conduit le promoteur à laisser tomber le suivi télémétrique de l'esturgeon jaune qu'il avait initialement prévu.

ATTENDU QU'afin de trouver une alternative à l'abandon du suivi télémétrique des esturgeons jaunes, un suivi écotoxicologique des métaux dans les gonades d'esturgeons jaunes serait ajouté en complément au suivi des tissus de poissons et de foie déjà prévu au programme de suivi global.

ATTENDU QUE vu l'intérêt que représente l'esturgeon jaune et que cette espèce est à la limite nordique de sa distribution dans ce secteur, il est donc essentiel de conserver un minimum de suivi afin de s'assurer de la bonne santé de la population.

ATTENDU QUE la famille crie qui participera à l'étude a déjà fait une étude très semblable avec Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2016-0602-01 : de recommander positivement à l'Administratrice la modification du programme de suivi de l'esturgeon jaune.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : recommandation d'autorisation de la modification.

7) PROLONGEMENT DE LA ROUTE 167 NORD PAR LE MTQ

- a) Lettre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)
- *Pour discussion*

ATTENDU QUE la lettre du CCCPP fait réfléchir les membres sur la nécessité de préciser d'avantage au promoteur les attentes du COMEX quant aux principes sur lesquels devraient se baser une consultation ainsi qu'au contenu à inclure dans le rapport.

EN CONSÉQUENCE, il est convenu qu'une première ébauche d'un document à l'intention des promoteurs sur les attentes du COMEX relativement aux consultations serait produite.

Action : Produire le document sur les attentes du COMEX relativement aux consultations.

N.B. Le COMEX est au fait que le CCEBJ réfléchit sur ce genre de problématique. Un échange d'idées pourrait donc avoir lieu entre les deux comités.

ATTENDU QUE l'analyse des réponses aux questions et commentaires sur le programme de compensation de l'habitat du poisson n'est pas encore terminée.

ATTENDU QUE le secrétariat du COMEX a envoyé un courriel au secrétariat du CCCPP le 30 mai dernier afin d'informer le comité conjoint que ce dossier sera à l'ordre du jour lors d'une des prochaines réunions du COMEX et que l'analyse du dossier tiendrait compte des préoccupations du CCCPP.

EN CONSÉQUENCE, il est convenu de terminer l'analyse du dossier avant d'envoyer une réponse officielle au CCCPP.

8) PROJET HYDROÉLECTRIQUE EASTMAIN-1-A ET DÉRIVATION RUPERT PAR HYDRO-QUÉBEC

- a) Lettre concernant le statut du dossier de la gestion des ouvrages de restitution du débit printanier dans les rivières Lemare et Nemiscau
- *Pour information*

ATTENDU QUE les ouvrages de restitution du débit printanier dans les rivières Lemare et Nemiscau ont été ouverts autour du 6 mai 2016 et que le document technique déterminant une date fixe pour l'ouverture printanière des ouvrages devrait être finalisé prochainement visant une modification au certificat d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX prend bonne note des informations transmises.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : le COMEX prend bonne note et est en attente du document technique déterminant une date fixe pour l'ouverture des ouvrages de restitution.

- b) Schéma directeur des travaux de réaménagement des sites affectés pour l'année 2015
- *Pour recommandation*

ATTENDU QUE Hydro-Québec a fait la demande de suspendre la portion du dossier relative à la construction d'une résidence permanente sur une partie du campement de l'Eastmain.

ATTENDU QUE, de façon générale, les travaux de réaménagement prévus en 2016 correspondent à ce qui a été autorisé par les années passées et répondent adéquatement aux conditions 2.7 et 2.8 du certificat d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX décide :

#2016-0602-02 : de recommander la modification du certificat d'autorisation pour autoriser les travaux de réaménagement des sites affectés pour l'année 2016 en excluant la construction de la résidence permanente.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : modification de CA

- c) Suivi des déterminants de la santé des Cris
 - *Pour information*

ATTENDU QUE le COMEX n'a pas de commentaire sur ce suivi.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : pas de commentaires

- d) Suivi de l'utilisation du territoire par les Cris, 2012-2013
 - *Pour information*

ATTENDU QUE le COMEX n'a pas de commentaire sur ce suivi si ce n'est de souligner l'ampleur des travaux réalisés par le promoteur.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : pas de commentaires

9) PROJET D'EXPLOITATION DE LA MINE LANGLOIS PAR NYRSTAR

- a) Suivi environnemental 2015 de l'eau de surface, des sédiments et de l'état des populations de poissons
 - *Pour information*

ATTENDU QUE les membres du COMEX désirent que ce suivi se poursuive afin de continuer d'avoir un indicateur de la qualité du milieu à long terme.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX n'a pas de commentaire sur ce suivi.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : pas de commentaires

10) PROJET DIAMANTIFÈRE RENARD PAR LES DIAMANTS STORNOWAY

- a) Complément d'information – Plan de compensation des milieux humides
 - *Pour information*

ATTENDU QUE le COMEX est en attente de réponses aux questions et commentaires émis il y a plus d'un an sur le plan de compensation des milieux humides.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX prend note des éléments d'information portés à son attention et est toujours en attente du dépôt des réponses officielles du promoteur.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : le COMEX prend bonne note et est en attente des réponses officielles du promoteur

11) PROJET WHABOUCHI PAR NEMASKA LITHIUM INC.

a) Complément d'information – Plan de compensation des milieux humides

- *Pour information*

ATTENDU QU'un plan de compensation en bonne et due forme sera produit par Nemaska Lithium conformément aux exigences de la condition #12 du CA émis pour le projet Whabouchi. Le dépôt du plan de compensation est attendu pour le 8 septembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX prend note des éléments d'information portés à son attention et est toujours en attente du dépôt du plan de compensation officiel avant de se prononcer sur celui-ci.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : le COMEX prend bonne note et est en attente du plan de compensation officiel

b) Conditions 14 et 16

- *Pour information*

Condition 14 :

ATTENDU QUE le COMEX est au courant des démarches de Nemaska Lithium concernant le plan de compensation de l'habitat du poisson et il est difficilement envisageable que la minière dépose un plan de compensation complet et adéquat à ce moment-ci. Elle devra assurément faire des inventaires sur le terrain et valider des informations afin de planifier des aménagements qui répondront à la fois aux exigences du gouvernement fédéral et provincial.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX décide :

#2016-0602-03 : de recommander la modification d'énoncé de condition. Le nouveau libellé de la condition 14 se lira donc :

« Le promoteur déposera à l'Administrateur, pour approbation, le 1er octobre 2016, une mise à jour du plan de compensation de l'habitat du poisson qui tiendra compte de l'ensemble des pertes d'habitat du poisson. Ce plan devra être élaboré en collaboration avec les experts du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Le plan de compensation devra également tenir compte des besoins et des préoccupations des utilisateurs cris du territoire. »

**Compte rendu de la
342^e réunion du COMEX**

Condition 16 :

ATTENDU QUE le promoteur a démontré que, dans sa situation, le compostage n'était pas un mode de gestion des déchets intéressant.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX décide que :

#2016-0602-04 : la condition 16 du certificat d'autorisation est répondue.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale :

- condition 14 : modification du CA avec condition
- condition 16 : répondue

c) Demande de modification du CA pour des fins de formation en forage et dynamitage ainsi qu'en traitement du minerai

- *Pour recommandation*

ATTENDU QUE la demande concerne la modification du certificat d'autorisation global pour des fins de formation en forage et dynamitage ainsi qu'un traitement du minerai. Afin de mener cette formation, Nemaska Lithium projette de réaliser un échantillonnage en vrac de 60 000 tonnes (t), lequel sera entièrement situé à l'intérieur des limites de la fosse déjà autorisée par le CA actuel. De plus, afin de permettre le traitement préliminaire du minerai extrait dans le cadre de ces travaux sur le site minier projeté, et ce toujours à l'intérieur des aires déjà autorisées et à des taux de traitement significativement inférieurs à ceux autorisés, une unité de traitement du minerai (concentrateur) modulaire a été acquise par Nemaska Lithium.

ATTENDU QU'une première cohorte de formation en dynamitage et forage est prévue pour l'automne 2016 et le printemps 2017. Une seconde cohorte pourrait être nécessaire au printemps 2017, si le besoin est exprimé par les Cris ou les centres de formation.

ATTENDU QU'il n'y a pas d'enjeux majeurs et d'impacts supplémentaires, mais que certains impacts du projet commenceront à se faire sentir auprès de la population au cours de la phase I. Le COMEX aimerait donc rappeler à Nemaska Lithium que les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'analyse du projet Whabouchi ainsi que toutes les conditions d'exploitation citée au CA global s'appliquent à la phase I du projet.

ATTENDU QUE le COMEX considère que le promoteur se doit de faire le point sur les conditions 7, 8, 9, 10, 11, 17, 18 et 19 du CA global puisqu'il devra adopter des mesures transitoires pour encadrer les activités de la phase I du projet jusqu'au moment du démarrage officiel de l'exploitation.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX décide :

#2016-0602-05 : de recommander positivement la modification du certificat d'autorisation à la condition suivante :

CONDITION 1.

« Le promoteur déposera à l'Administrateur, pour information, 1 mois avant le début de la phase I, un document faisant état de l'avancement des actions, des documents ou toutes autres étapes contenues dans sa démarche pour répondre aux conditions 7 à 11 et 17 à 19 du certificat d'autorisation global. Si des suivis étaient prévus à ces conditions, il devra décrire les mesures de suivi transitoire prévues à la phase I du projet et ce, jusqu'au démarrage officiel de l'exploitation. »

N.B. Cette condition transitoire ne remplace en aucun cas les conditions énumérées, mais consiste en une demande de rapport d'étape afin d'assurer un encadrement adéquat des opérations de la phase I. Les conditions 7,8, 9,10, 11, 17,18 et 19 devront être répondues au moment opportun par Nemaska Lithium.

Action : Envoyer une lettre à l'Administratrice provinciale : modification du CA avec condition

12) LETTRE DU CHEF HAPPYJACK

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu, le 21 avril dernier, de la part du chef Marcel Happyjack de la Première nation crie de Waswanipi, une lettre demandant une rencontre avec Mme Suzann Méthot relativement au rapport d'analyse du COMEX sur les chemins forestiers « H section ouest » et « I ».

ATTENDU QUE, le rapport d'analyse du COMEX a été rendu public le 4 mai 2016 et qu'une traduction anglaise sera bientôt prête.

EN CONSÉQUENCE, Mme Méthot écrira au chef Happyjack pour lui envoyer la version anglaise du rapport, lorsqu'elle sera terminée, afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Action : Envoyer une lettre au chef Happyjack : version anglaise du rapport

13) CARTOGRAPHIE DES IMPACTS CUMULATIFS

Un tableau présentant brièvement tous les projets miniers, passés et présent, de la Baie-James est en cours d'élaboration.

14) RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel est adopté avec quelques modifications mineures.

Action : Transmettre le rapport annuel final aux Administrateurs provincial et régional

15) VARIA

Le COMEX aura dorénavant un quart de page dans le magazine *The Nation* à tous les deux mois plus quatre demies pages dans l'année afin de se faire connaître des communautés de la Baie-James, de faire la promotion de son site Internet, de la participation publique, des audiences, etc.

16) DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion se tiendra le 22 juin en après-midi à la salle de conférence du bureau de John Paul Murdoch.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 28 avril au 25 mai 2016

| PROJET | DE | À | DOCUMENT | DATE | COMMENTAIRES | ACTION |
|--|-----------------------|-------------------------------------|---|------------------------------|--|-------------------------|
| Projet pour la suite des travaux d'amélioration et d'entretien de la route d'Eastmain 3214-05-012 | Mireille Paul MDDELCC | Philippe Lemire MTQ | Certificat d'autorisation | c.c. : 9 mai 2016 | - | - |
| Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I » par Matériaux Blanchet 3214-05-075 | Mireille Paul MDDELCC | Roch Plusquellec Matériaux Blanchet | Certificat d'autorisation | c.c. : 2 mai 2016 | - | - |
| Prolongement de la route 167 Nord par le MTQ 3214-05-77 | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Réponses aux questions et commentaires – programme de compensation de l'habitat du poisson | Réception : 28 avril 2016 | Erreur dans la transmission du document : aurait dû être transmis le 30 septembre 2015 | <i>pour information</i> |
| Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec 3214-10-17 | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Lettre concernant le statut du dossier de la gestion des ouvrages de restitution du débit printanier dans les rivières Lemare et Nemiscau | Réception : 16 mai 2016 | ouverture des biefs prévus pour les 6 mai 2016 | <i>pour information</i> |

| PROJET | DE | À | DOCUMENT | DATE | COMMENTAIRES | ACTION |
|--|--------------------------|-----------------------------|--|------------------------------|--|--|
| Mine Troilus par First Quantum Minerals Ltd. 3214-14-025 | Suzann Méthot COMEX | Mireille Paul MDDELCC | Demande de modification de conditions de certificat d'autorisation – projet d'aménagement d'un bassin de rétention au point de rejet PR-5 et 6 et relocalisation du PR-7 | Réception : 25 mai 2016 | - | <i>pour recommandation</i> |
| | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Demande de modification de conditions de certificat d'autorisation | Réception : 25 mai 2016 | - | <i>pour recommandation</i> |
| Projet d'exploitation de la mine Langlois par Nyrstar 3214-14-026 | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot | Suivi environnemental 2015 de l'eau de surface, des sédiments et de l'état des populations de poissons | Réception : 28 avril 2016 | - | <i>pour information</i> |
| Projet diamantifère Renard par Les Diamants Stornoway 3214-14-041 | Mireille Paul MDDELCC | Martin Boucher Stornoway | Modification du CA – aménagement de l'aire d'accumulation de la kimberlite usinée | Réception : 27 avril 2016 | - | - |
| | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Complément d'information – Plan de compensation des milieux humides | Réception : 11 mai 2016 | même complément d'information que pour Whabouchi en réponse aux conditions 2.1 du CA et de la modification du 9 juin 2014 | <i>pour recommandation sur la modification de CA</i> |

| PROJET | DE | À | DOCUMENT | DATE | COMMENTAIRES | ACTION |
|---|--------------------------|------------------------|---|----------------------------|---|--|
| Projet Whabouchi par Nemaska Lithium inc. 3214-14-052 | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Complément d'information – Plan de compensation des milieux humides | Réception : 11 mai 2016 | même complément d'information que pour Whabouchi en réponse à la condition 12 du CA | <i>pour recommandation sur la modification de CA</i> |
| | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Suivi des conditions 14 et 16 du CA global | Réception : 24 mai 2016 | - | <i>pour approbation</i> |
| | Mireille Paul MDDELCC | Suzann Méthot COMEX | Modification du CA-Phase I à Némaska par Nemaska Lithium (formation en forage et dynamitage ainsi qu'en traitement du minerai) | Réception : 24 mai 2016 | - | <i>pour recommandation</i> |